

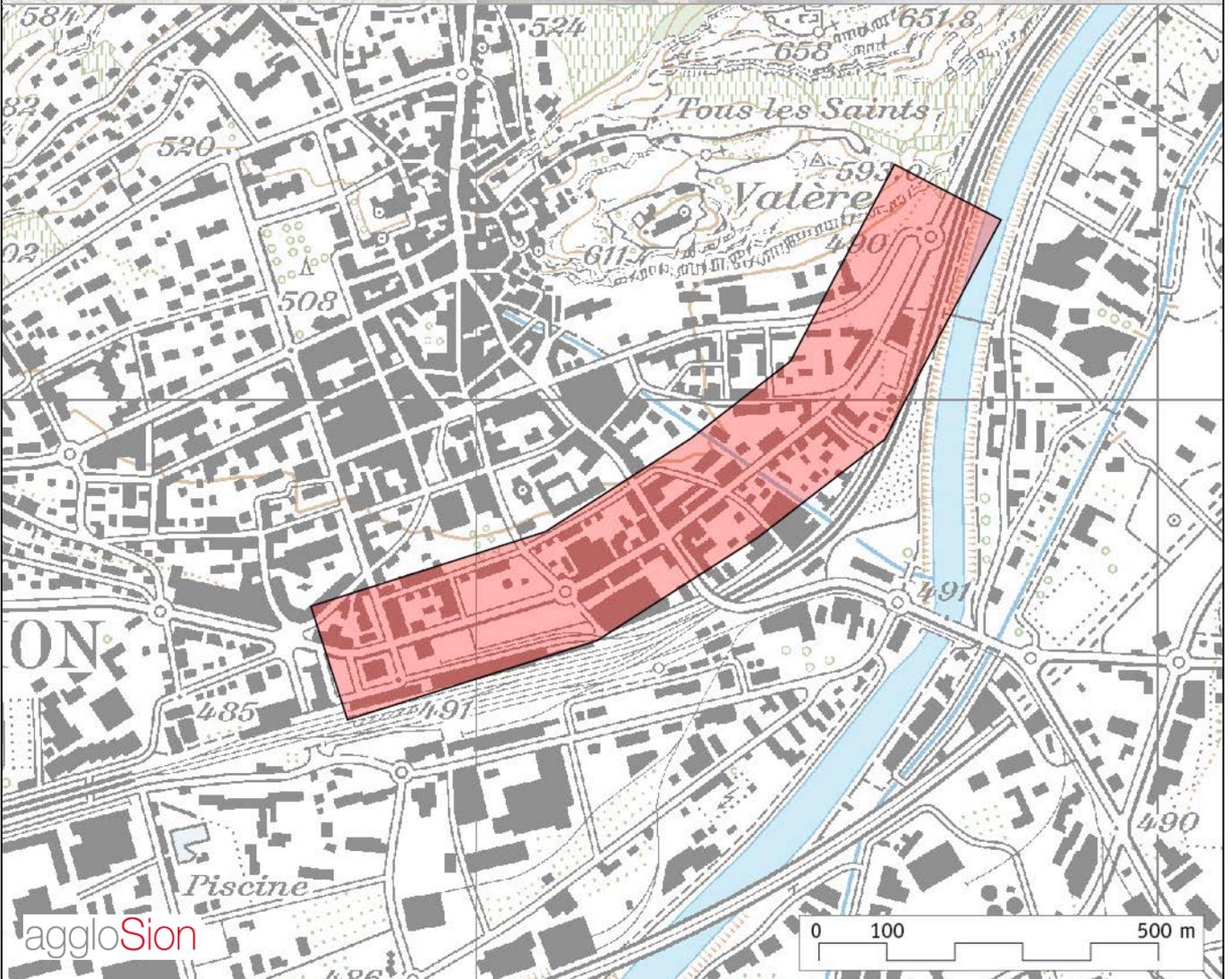
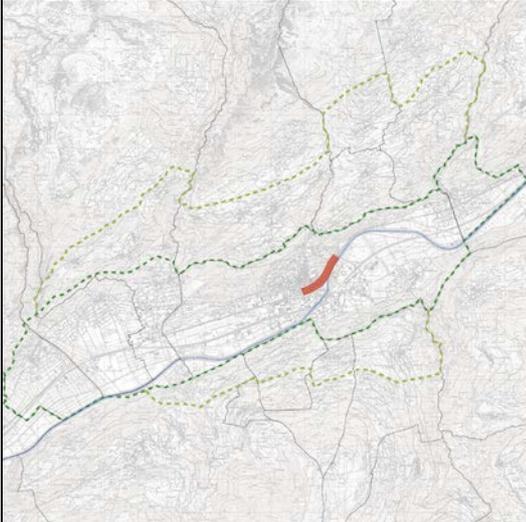
# SION, REAMENAGEMENT DE L'AVENUE DE TOURBILLON (ENTREE EST)

# R3

RESEAU ROUTIER / SION

Instance(s) responsable(s)  
AggloSion  
Maître(s) d'ouvrage  
SRCE Valais

Commune(s) concernée(s)  
Sion  
Autre(s) instance(s) concernée(s)  
-



**Etat actuel**

Cet axe cantonal principal de plaine (VS T9) est emprunté par près de XXX véhicules par jour. Il s'agit de la liaison principale entre l'entrée est de la ville et le centre-ville. La circulation est relativement difficile aux heures de pointe, rendant notamment problématique la progression des transports publics. Les traversées piétonnes doivent être localement sécurisées. La circulation des cycles est globalement précaire, notamment dans les carrefours et dans les secteurs non aménagés.

**Objectifs**

Dissuader le trafic de transit à travers la ville, de manière à valoriser l'A9 dans son rôle de contournement.  
 Permettre aux transports publics de bénéficier d'une circulation fluide entre l'entrée de ville et la gare.  
 Renforcer le confort et la sécurité des cyclistes.  
 Améliorer la perméabilité de l'axe.  
 Restituer une partie de l'espace public aux piétons et aux activités riveraines.

**Description**

L'avenue de Tourbillon est réaménagée de manière à renforcer son caractère urbain, à offrir la priorité à la circulation des transports publics et à améliorer le confort et la sécurité des cyclistes et des piétons. Son attractivité pour le transit, notamment, est sensiblement diminuée. Une attention particulière est portée à la création de liaisons de mobilité douce (piétonnes et cyclables) entre la gare et le centre historique. Une solution doit être proposée pour assurer le passage des transports exceptionnels. Le détail de l'aménagement doit encore être précisé.

**Opportunité**

Le projet d'agglomération vise à favoriser le développement de l'habitat et des activités dans les centres. Le réaménagement proposé renforce le caractère urbain de l'axe et contribue ainsi à en améliorer l'attractivité en tant que lieu de vie. Le projet d'agglomération vise également à améliorer la sécurité de tous les usagers et à favoriser le développement des mobilités douces. Le réaménagement proposé contribuera à atteindre ces objectifs.

**Utilité**

CE1: améliore la qualité du système des transports en réduisant le trafic de transit et en améliorant la circulation des transports publics et des cyclistes.  
 CE2: en améliorant la qualité des espaces publics, renforce l'attractivité du centre-ville comme lieu d'habitat et de travail.  
 CE3: améliore, par la réorganisation des circulations et la modération des vitesses, la sécurité de tous les usagers.  
 CE4: diminue ou reporte le trafic sur des axes adaptés et réduit les vitesses, minimisant ainsi les nuisances environnementales au centre-ville.

<b>TJM (max)</b>	2009 : 15'800 vhc./j.	2025 estimé sans PA : 2025 : 21'700 vhc./j.
<b>Coûts d'investissement</b>	Fr. 6'800'000.-	<b>Priorité</b> A (2015-2018)
<b>Mise en œuvre</b>	<p>Etat des réflexions : Les premières réflexions visant à la requalification et au fonctionnement de cet axe, notamment en relation avec la sécurisation des mobilités douces et la priorité à accorder aux transports publics, ont été menées dans le cadre du projet d'agglomération.</p> <p>Planning des études : 2013-2014: études détaillées d'aménagement, avant-projet, projet                  2015: mise à l'enquête</p> <p>Avant-projet : 2014                  Début des travaux : 2015                  Mise en service : 2016</p>	<b>Références</b> -